

Les étudiants ne sont pas égaux devant les CPAS

■ Il existe des écarts énormes entre ceux qui aident les jeunes précaires à faire des études et d'autres.

En 2016, plus de 8 000 jeunes Wallons percevaient le revenu d'intégration "étudiant" auprès de leur CPAS. Le nombre d'étudiants aidés par les centres publics d'action sociale a donc quadruplé depuis 2002. Les 18-24 ans constituent l'essentiel des bénéficiaires – la loi sur l'intégration sociale réserve un traitement spécial aux moins de 25 ans.

Mais il est un constat, posé par l'Institut pour un développement durable (IDD) de Philippe Defeyt, qui interpelle: les jeunes qui sollicitent une aide pour entreprendre, reprendre ou poursuivre des études de plein exercice – c'est une exigence pour avoir droit au revenu d'intégration étudiant – ne sont pas égaux.

L'octroi de cette aide dépend cependant d'une décision laissée à la discrétion du conseil de l'aide sociale. Il peut donc y avoir des différences entre les communes. Et c'est le cas.

"Les écarts entre CPAS sont énormes. La proportion de jeunes qui reçoivent effectivement un revenu d'intégration étudiant va de 0% à 80% des jeunes qui pourraient en bénéficier", souligne Philippe Defeyt.

Il faut dès lors s'interroger sur le principe d'équité entre les jeunes citoyens *"qui serait ici mis à mal"*.

L'IDD évoque une autre question: les CPAS ont-ils le temps et sont-ils suffisamment armés pour orienter, accompagner et aider ces jeunes étudiants dont le réseau social et familial est souvent peu soutenant, voire inexistant?

Eparpillement de compétences

Voilà un beau débat en perspective, qui devrait s'appuyer sur une étude plus fouillée visant à déterminer les mécanismes explicatifs de telles différences. Pour Philippe Defeyt, il est nécessaire que les politiques s'en saisissent.

D'autres interrogations, fondamentales, apparaissent en filigrane. Est-ce bien le rôle des CPAS de prendre en charge les études des jeunes en situation de précarité, une mission dont la Communauté française s'est défaussée? Sans compter la complexité d'articuler les mécanismes existants: aides du CPAS, bourses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, subsides sociaux des universités et des hautes écoles. Il y a, de fait, matière à discussion.

An.H.

8 000

Bénéficiaires en Wallonie

En 2002, on ne comptait que 2 000 jeunes étudiants dépendant du CPAS.